



TE FARE TAUHITI NUI
MAISON DE LA CULTURE

RÈGLEMENT DU CONCOURS D'ÉCRITURE ET DE DÉCLAMATION 'ĀRERE

PRÉAMBULE

Dans le cadre du festival linguistique et culturel dénommé *Parau Ti'amā*, Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture (ci-après « TFTN » ou « l'organisateur ») organise, avec le soutien de la Vice-présidence, Ministère de la culture, de l'enseignement supérieur, de l'environnement, du foncier et de l'artisanat, en charge des relations avec les Institutions, le concours d'écriture et de déclamation intitulé '*Āre*re.

Ce concours vise à promouvoir et valoriser l'utilisation des langues polynésiennes. Il s'agit d'encourager l'écriture autochtone dans un esprit de libération de la parole et de la pensée, d'encourager les locuteurs à s'exprimer sur différents modes (dire, écrire, jouer), de faire connaître et de diffuser les écritures nouvelles qui viennent enrichir le patrimoine littéraire polynésien.

Le concours est ouvert aux textes écrits dans une des langues autochtones de la Polynésie française.

Chaque texte fait l'objet d'une lecture publique pendant le festival *Parau Ti'amā*.

Le concours '*Āre*re récompense les meilleurs auteurs et les meilleurs orateurs, qui peuvent s'inscrire dans l'une et/ou l'autre de ces catégories.

Article 1 : Participants

Le concours '*Āre*re est gratuit et ouvert à tous.

1.1 Le concours d'écriture

Pour le concours d'écriture, il est créé quatre catégories, du jeune auteur en herbe aux plus confirmés.

Il est fixé pour chaque catégorie un nombre minimum de 5 participants.

Catégorie Jeunes :

- '*Āre*re iti (11 ans à 14 ans inclus) ;
- '*Āre*re nui (15 ans à 17 ans inclus).

Catégorie Adultes à partir de 18 ans :

- 'Ārere ava tau ;
- 'Ārere tau.

Est considéré comme un auteur confirmé, la personne ayant déjà publié au moins deux textes de toute nature que ce soit, sur tous supports d'édition, ou ayant écrit un thème pour un groupe de danse ou de chant lors des concours Heiva I Tahiti et Hura Tapairu.

1.2 Le concours de déclamation

Un orateur déclame l'un des textes sélectionnés au concours d'écriture. Celui-ci peut être l'auteur du texte ou une personne choisie par l'auteur.

L'orateur participe au concours 'Ārere pour le prix du meilleur orateur.

Il n'y a pas de catégorie spécifique ni de conditions de participation pour l'orateur.

Article 2 : Modalités de participation

Le participant au concours d'écriture certifie être l'auteur du texte envoyé. A cet égard, l'organisateur ne pourra retenir une œuvre dont il ne pourra clairement identifier l'auteur et la provenance.

Le participant pourra transmettre son texte :

- soit directement auprès du département des Activités permanentes de Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture (du lundi au vendredi de 9h à 16h et le samedi de 9h à 12h) ;
- soit par voie électronique, à l'adresse mail : parautiama@maisondelaculture.pf

La transmission du texte par l'auteur devra obligatoirement être accompagné du formulaire de participation dûment rempli et téléchargeable sur le site de Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture.

Ce formulaire pourra également être transmis par courriel sur demande auprès de parautiama@maisondelaculture.pf ou récupéré sur place auprès du département des Activités permanentes de Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture.

Chaque auteur ne peut soumettre qu'un seul texte en concours.

Chaque orateur ne peut déclamer que pour un seul texte sélectionné en concours.

Les dates d'inscription au concours sont fixées dans l'annexe jointe au présent règlement.

Article 3 : Forme

Le texte doit se conformer aux conditions suivantes :

1. Il est de forme libre mais doit respecter le thème choisi par l'organisateur ;
2. Il ne peut dépasser 10 000 signes, espaces compris pour les adultes et 5 000 signes, espaces compris pour les jeunes ;
3. Le temps de lecture ne doit pas dépasser 5 minutes pour les adultes et 2 minutes pour les jeunes ;
4. Il doit s'agir d'une production originale, inédite et exempte de droits quels qu'ils soient ;
5. Il ne doit comporter aucun propos raciste, xénophobe ou diffamatoire.

Article 4 : Composition du jury

Un jury, composé de personnalités issues du monde littéraire, linguistique, culturelle et/ou universitaire polynésien, est désigné par le directeur de Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture pour officier en tant que bénévole dans le cadre du concours '*Ārere*.

Dans chacune des catégories, le jury choisit les trois meilleurs textes qui se verront attribuer respectivement, le premier prix, le deuxième prix et le troisième prix.

Pour l'ensemble des textes sélectionnés et déclamés pendant le festival *Parau Ti'amā*, le jury choisit les trois meilleurs orateurs qui se verront attribuer respectivement, le premier prix, le deuxième prix et le troisième prix.

Le jury est souverain.

Article 5 : Déroulé du concours

Pour chaque catégorie, le jury sélectionne un maximum de 30 textes pour les catégories Jeunes et 18 textes pour les catégories Adultes.

Les auteurs des textes sélectionnés sont invités à lire ou faire lire leur texte dans le cadre du prix du meilleur orateur.

Article 6 : Récompenses

Le concours '*Ārere* récompense trois auteurs par catégorie, et trois orateurs pour l'ensemble des catégories du concours d'écriture.

Article 7 : Annonce des lauréats

L'annonce des lauréats du concours '*Ārere* et la remise des lots ont lieu le dernier jour du festival *Parau Ti'amā*.

Article 8 : Critères de notation pour le concours écriture

Les critères de notation pour le concours d'écriture des textes sélectionnés sont les suivants :

Critères	Points
Qualités littéraires <i>(Ex : Utilisation de figures de style, champ lexical riche etc.)</i>	35
Traitement du thème <i>(Ex : Le thème est respecté et est traité de manière pertinente et originale)</i>	25
Emotions dégagées par le texte	20
Lisibilité <i>(Ex : Les tournures de phrases sont correctes ; à la lecture, le texte est compréhensible, bonne utilisation de la syntaxe, de la grammaire, de l'orthographe)</i>	20
TOTAL DES POINTS :	100

Article 9 : Critères de notation pour le concours de déclamation

Les critères de notation pour le concours de déclamation des textes sélectionnés sont les suivants :

Critères	Points
Charisme / Prestance <i>(Ex : Présence physique, expressivité de l'orateur, mise en scène du texte)</i>	25
Interprétation du texte <i>(Ex : Capacité par l'orateur de transmettre le message du texte)</i>	25
Transmission émotionnelle <i>(Ex : Capacité de l'orateur à émouvoir son auditoire)</i>	25
Diction <i>(Ex : La voix est placée, audible sans crier, les mots sont clairement articulés et compréhensibles de tous)</i>	25
TOTAL DES POINTS :	100

Article 10 : Propriété intellectuelle

Les auteurs autorisent l'organisateur à utiliser librement les œuvres qui lui auront été adressées pour publication, reproduction et représentation sur différentes formes de supports écrits, électroniques ou audiovisuels dans le cadre d'une campagne de promotion de l'événement *Parau Ti'amā*. Ces utilisations ne pourront donner lieu à aucun versement de droit d'auteur.

Les participants au concours (auteur et orateur) accordent à l'organisateur le droit d'utiliser leur nom, leur photographie, leur image et leur voix dans le contexte de tout enregistrement, toute représentation ou autre forme de publicité en rapport avec le concours *'Āre*.

Ces autorisations sont formalisées par la signature et la transmission du formulaire d'inscription.

La participation du concours implique l'entière acceptation du présent règlement. Tout cas non décrit par le présent règlement sera tranché par l'organisateur.

Annexe au règlement du concours d'écriture et de déclamation - 'Ārere
Édition 2023

1. Dates du concours

Le concours 'Ārere est lancé à compter du samedi 1^{er} juillet 2023.

Les envois de texte sont acceptés du samedi 1^{er} juillet 2023 au dimanche 20 août 2023 (à minuit, heure de Tahiti). Tout texte reçu en dehors de ces dates sera refusé.

2. Choix du thème

Le thème retenu par l'organisateur est *Pehepehe no tō 'u fenua*.

3. Déroulé du concours

Le concours se déroule pendant les 3 jours du festival *Parau Ti'amā*.

Les participants des catégories 'Ārere iti et 'Ārere nui sont invités à lire ou faire lire leur texte le vendredi 1^{er} septembre 2023, de 14h à 16h30, au petit théâtre de Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture.

L'ordre de passage des textes sélectionnés est établi par ordre alphabétique du nom de l'auteur.

Les participants des catégories 'Ārere ava tau et 'Ārere tau sont invités à lire ou faire lire leur texte le samedi 2 septembre 2023, de 14h à 17h, au petit théâtre de la Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture.

L'ordre de passage des textes sélectionnés est établi par ordre alphabétique du nom de l'auteur.

4. Annonce des résultats

L'annonce des lauréats de chaque catégorie pour les auteurs et les orateurs ainsi que la remise des lots ont lieu le dimanche 3 septembre à 15h, sur le *Paepae a Hiro* au terme du festival *Parau Ti'amā*.